

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 4 juin 2018 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau, Annie Gentesse et Claudia Kirouac
MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : 4

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général, secrétaire-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport de la mairesse
 - b) États financiers 2017 – Rapport de la mairesse
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal – Adoption**
 - a) Procès-verbal du 7 mai 2018 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Mai 2018
 - b) Aide aux familles – Couches de coton
 - b.1) Remboursement (retiré)
 - c) Poêle à bois – Achat/remplacement
 - c.1) Remboursement (retiré)
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel
 - a.1) Préventionniste – Engagement
 - a.2) Journaliers – Personnel temporaire; embauche
 - a.3) Urbaniste – Consultante; mandat
 - b) Formation(s) – Autorisation (retiré)
 - c) Avis et constats – Autorisation
 - d) Relève agricole – Financiarisation des terres agricoles; appui
 - e) J.-P. Houle – Droit de passage; frais d'arpentage
 - f) MRC – Traitement des matières organiques; protocole d'entente
 - g) FQM – Congrès
 - h) Souper de Noël

- 8) Règlements municipaux**
- a) Règl. # 230-182.1 – Articles 3.3.6.3 et al. (poulaillers urbains);
modification
 - a.1) Adoption
 - b) Règl. # 230-187.1 – Zone résidentielle Ra30; marge de recul
avant
 - b.1) Adoption
 - c) Règl. # 461 – Branche # 5 du Ruisseau de la Fromagerie
 - c.1) Adoption
 - d) Règl. # 321-4 – PIIA; projets domiciliaires
 - d.1) Projet et présentation
 - d.2) Avis de motion
- 9) Urbanisme – Dossiers**
- a) Comité consultatif d’urbanisme – Procès-verbal (15/05/2018);
dépôt
 - b) Dérogation(s) mineure(s) (retiré)
 - c) Y. Michaud, rue Turgeon – Marge de recul
 - d) Permis de construction – Mai 2018 et comparatifs 2017-2018
- 10) Urbanisme – PIIA**
- 11) Travaux publics**
- a) Comité des travaux publics – Procès-verbaux (20/02/2018,
20/03/2018, 30/04/2018); dépôt
 - b) Comité d’embellissement
 - b.1) Terrains municipaux – Plates-bandes; entretien
 - b.2) Fleurs annuelles – Achat
 - c) Marquage de chaussée 2018 – Contrat
 - d) Pavage de rues – Contrôle qualitatif; mandat
 - e) CN – Nettoyage de fossés; demande
 - f) Rue St-Laurent – Stationnement
 - g) Rue Senneville – Fermeture de fossés
 - h) L. Audet – Projet domiciliaire; suivi (reporté)
 - i) MTMDET – Intersection rue St-Louis/Principale; feux de
circulation
 - j) Abattoir et ententes – Autorisation
- 12) Aqueduc/égout**
- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 1 (reporté)
 - b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont
et al. et PP2) (reporté)
 - c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et
al. et PP St-Louis)
 - c.1) Décompte progressif # 4
 - d) Raccordement Drummondville (territoire de Saint-Cyrille) (retiré)
 - e) Raccordement Drummondville (territoire Drummondville) (retiré)
 - f) Bâtiments municipaux – Branchement (reporté)
- 13) Service incendie & sécurité publique**
- a) Rapport des sorties – Mai 2018
 - b) Sauvetage hors-route (SUMI) – Subvention

- c) PDE – Phase II volet 2a; fermeture du rang 3 de Simpson
 - c.1) Garde en caserne

14) Office municipal d’habitation (OMH)

- a) Projet d’intégration – Autorisation
- b) Représentant municipal – Nomination

15) Loisirs et Commandites

- a) Société de l’aréna
 - a.1) Procès-verbaux des 25/04/2018 et 14/05/2018 – Dépôt
 - a.2) Système de réfrigération – Lot I; attribution
 - a.3) Système de réfrigération – Lot II; attribution
 - a.4) Demandes de subvention – Mandat
 - a.5) Coût de remplacement pour assurances – Mandat
- b) Bibliothèque (retiré)
- c) Comité des loisirs
 - c.1) Procès-verbal – Dépôt (reporté)
 - c.2) Fête du 150^e anniversaire – Messe
 - c.3) Fête du 150^e anniversaire – Programme Emploi d’Été Canada
- d) Camp d’été
 - d.1) Loisir Sport Centre-du-Québec – Formations
- e) Tournois de golf – Édition 2018
 - e.1) Omnium de golf de Saint-Cyrille
 - e.2) MRC de Drummond

Certificat de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-07/18

16) Période de questions

17) Correspondance

18) Levée de l’assemblée

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

4097.06.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d’adopter l’ordre du jour.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. CONSEIL

a) Rapport de la mairesse

- Entrée de la cour de l’hôtel de ville ouverte à partir de juin
- Utilisation d’eau : Attention
- Intersection 122/255 : Projet pilote piéton
- OMH intégration : Informations
- Signalisation rue St-Laurent
- Règlement poulaillers

- Nouveau préventionniste (11 juin)
- Urbaniste (contractuelle)
- Nouveau site de transbordement à Drummondville

b) États financiers 2017 – Rapport de la mairesse

Les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2017 sont présentés par la mairesse.

Copie est remise aux membres du conseil.

Avis est donné que le rapport sera publié dans le journal communautaire.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Robert Vallières

- Réduction de vitesse rang 7 : Information
- Rencontre concernant camp de jour : Information

M. Laurin

- Vente abattoir : Information

M. Yvon Descôteaux

- Route 122 : Réduction de la limite de vitesse; information

Mme Legault

- Voie de contournement du Domaine Hébert : Demande de suivi avec entrepreneur

5. PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

a) Procès-verbal du 7 mai 2018 – Adoption

4098.06.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 7 mai 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Mai 2018

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18 émis;

4099.06.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de mai 2018, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Mai 2018	86 834,69 \$
Déboursés directs	Mai 2018	1 028 281,29 \$
Dépenses préautorisées	Mai 2018	25 518,78 \$

Rémunération globale	Mai 2018	83 278,57 \$
Remboursement des dépenses/Km	Mai 2018	0,00 \$
		Total : 1 223 913,33 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Aide aux familles – Couches de coton

b.1) Remboursement (retiré)

c) Poêle à bois – Achat/remplacement

c.1) Remboursement (retiré)

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel

a.1) Préventionniste – Engagement

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4042.05.18 concernant l'ouverture d'un poste de préventionniste en sécurité incendie;

Considérant les procédures d'affichage faites pour un poste permanent à temps plein;

Considérant le rapport fait par le directeur général sur le dossier;

4100.06.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de confirmer l'embauche de monsieur Martin Jolicoeur-Viau à titre de préventionniste en sécurité incendie;
- que conformément à l'offre d'emploi publiée les 24 avril 2018 (affichage) ainsi que les 25 et 29 avril 2018 (journal), monsieur Jolicoeur-Viau aura pour tâches principales d'organiser et diriger les activités de prévention, de protection et d'inspection à mener dans le cadre de l'application du schéma de couverture de risques incendie;
- que monsieur Jolicoeur-Viau relèvera du directeur des incendies;
- d'appliquer pour ce poste, une période de probation de six (6) mois avec une évaluation du dossier après trois (3) mois;
- de fixer la rémunération selon l'entente convenue entre les parties pour une semaine normale de travail de 35 heures;
- d'accorder à ce poste les mêmes conditions de travail applicables aux employés du Service administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Journaliers – Personnel temporaire; embauche

Considérant l'expérience de chacun des candidats;

Considérant la résolution de dissolution donnée par la Société de l'aréna St-Cyrille et l'impact sur les emplois existants;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18 émis;

4101.06.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

a) Emploi d'été :

- d'autoriser l'embauche de monsieur Anthony Bousada, à titre d'étudiant pour une deuxième année consécutive au Service des travaux publics, 40 heures par semaine, et ce, au salaire de 13 \$ l'heure.

b) Poste temporaire :

- d'autoriser l'embauche de monsieur Richard Boisvert, à titre de salarié temporaire au Service des travaux publics, 40 heures par semaine, durant la période estivale, et ce, au salaire de 15,39 \$ l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Urbaniste – Consultante; mandat

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4007.04.18 concernant l'ouverture d'un poste de directeur(trice) du Service d'urbanisme et environnement;

Considérant le rapport fait par le directeur général sur le dossier et l'absence de candidature retenue;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18 émis;

4102.06.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'accepter la proposition de madame Véronique Tétrault, de la firme Urbanisation, pour réaliser et coordonner certains dossiers relatifs à l'urbanisme et à l'environnement, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service reçue le 22 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Formation(s) – Autorisation (retiré)

c) Avis et constats – Autorisation

Considérant le rapport fait par le directeur général sur le dossier;

4103.06.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à émettre, pour et au nom de la Municipalité et en l'absence de la personne désignée aux règlements, tout avis ou constat d'infraction en lien avec les différents règlements de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Relève agricole – Financiarisation des terres agricoles; appui

Considérant que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

Considérant que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solutions concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

Considérant que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

Considérant que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et un suivi du phénomène de financiarisation des terres;

Considérant les annonces de la participation financière de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

Considérant que d'autres investisseurs et d'autres fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

Considérant que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

4104.06.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de demander au gouvernement du Québec :

- que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;
- que soit créée une table de travail provinciale avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce phénomène de financiarisation des terres agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) J.-P. Houle – Droit de passage; frais d'arpentage

Considérant les discussions menées pour la vente de l'abattoir;

Considérant les échanges faites entre monsieur Jean-Pierre Houle et le promoteur du projet pour la relocalisation d'un droit de passage sur le lot 5 322 250;

Considérant la demande de partage des frais de piquetage et d'arpentage faite par le promoteur;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18 émis;

4105.06.18 Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'assumer les frais de piquetage et d'arpentage estimés à 2 000 \$ taxes incluses, le tout représentant cinquante pourcent (50%) de la facture totale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) MRC – Traitement des matières organiques; protocole d'entente

Considérant que le conseil de la MRC de Drummond possède la compétence en matière d'élimination des déchets;

4106.06.18 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- que la Municipalité signifie à la MRC de Drummond son intérêt de conclure une entente relative au traitement des matières organiques dont le contenu est identique au projet de protocole d'entente reçu le 28 mai 2018;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Congrès

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18 émis;

4107.06.18 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (896,81 \$/pers. taxes incluses) et autres frais inhérents au dossier pour madame Hélène Laroche ainsi que pour messieurs Pierre Lavigne et Mario Picotin au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en septembre 2018 à Montréal;
- le cas échéant, d'acquitter les frais de déplacement et de repas pour le directeur des travaux publics, les conseillers disponibles et madame

Anne-Carole Beaugard pour la visite du salon des exposants tenu dans le cadre du congrès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h) Souper de Noël

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18 émis;

4108.06.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de retenir la proposition de Jonathan Duprés, à titre d'animateur DJ dans le cadre du souper de Noël, et ce, selon l'offre de service datée du 28 juin 2018 et pour un montant de 632,36 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

**a) Règl. # 230-182.1 – Articles 3.3.6.3 et al. (poulaillers urbains);
modification**

a.1) Adoption

Considérant le résultat de la procédure de demande d'approbation référendaire faite dans le dossier (réf. : p.-v. demande d'approbation référendaire 04/06/2018);

Considérant l'avis de motion donné le 3 avril 2018;

Considérant que le projet de règlement # 230-182.1 modifiant l'énoncé de l'article 3.3.6.3 et suivants du règlement de zonage # 230 concernant les usages permis dans la marge et la cour arrière des lots résidentiels, notamment en ce qui concerne l'installation de poulaillers et parquets extérieurs, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 3 avril 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 1^{er} juin 2018, que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4109.06.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 230-182.1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 3.3.6.3 et suivants du règlement de zonage # 230 concernant les usages permis dans la marge et la cour arrière des lots résidentiels, notamment en ce qui concerne l'installation de poulaillers et parquets extérieurs.

Contre : M. Sylvain Baron

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Règl. # 230-187.1 – Zone résidentielle Ra30; marge de recul avant

b.1) Adoption

Considérant le résultat de la procédure de demande d'approbation référendaire faite dans le dossier (réf. : p.-v. demande d'approbation référendaire 04/06/2018);

Considérant l'avis de motion donné le 3 avril 2018;

Considérant que le projet de règlement # 230-187.1 modifiant les dispositions de l'article 3.3.3 du règlement de zonage # 230 pour permettre une marge de recul avant de six (6) mètres dans la zone résidentielle Ra30 et de modifier la grille des usages associée à cette zone, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 3 avril 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 1^{er} juin 2018, que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4110.06.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 230-187.1, lequel a pour objet de modifier les dispositions de l'article 3.3.3 du règlement de zonage # 230 pour permettre une marge de recul avant de six (6) mètres dans la zone résidentielle Ra30 et de modifier la grille des usages associée à cette zone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Règl. # 461 – Branche # 5 du Ruisseau de la Fromagerie

c.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 3 avril 2018;

Considérant que le projet de règlement # 461 établissant le mode de tarification et la tarification exigible des propriétaires des immeubles imposables bénéficiaires des travaux, et ce, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses associées aux travaux d'entretien de la branche # 5 du Ruisseau de la Fromagerie, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 3 avril 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 1^{er} juin 2018, que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4111.06.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 461, lequel a pour objet d'établir le mode de tarification et la tarification exigible des propriétaires des immeubles imposables bénéficiaires des travaux, et ce, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses associées aux travaux d'entretien de la branche # 5 du Ruisseau de la Fromagerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Règl. # 321-4 – PIIA; projets domiciliaires

d.1) Projet et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, la présentation du projet du règlement # 321-4, lequel a pour objet d'ajouter des dispositions en lien avec les aires d'implantation et d'intégration architecturale à des fins résidentielles dans les nouveaux secteurs de développement domiciliaire, est reportée à une prochaine séance.

d.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 321-4, lequel a pour objet d'ajouter des dispositions en lien avec les aires d'implantation et d'intégration architecturale à des fins résidentielles dans les nouveaux secteurs de développement domiciliaire.

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal (15/05/2018); dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 15 mai 2018 est fait.

b) Dérogation(s) mineure(s) (retiré)

c) Y. Michaud, rue Turgeon – Marge de recul

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (réf. : p.-v. CCU - résol. # 45.05.18);

Considérant la conformité aux dispositions de la réglementation d'urbanisme ainsi qu'à celle du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond;

4112.06.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la municipalité ne donnera pas suite à sa demande ayant pour objet de permettre la construction de résidences bi-familiales jumelées dans la zone Ra2;
- d'entreprendre une procédure de modification du règlement de zonage pour permettre, dans la zone Ra2, une marge de recul avant à six (6) mètres;
- d'informer le requérant que l'autorisation de construire sera conditionnelle à ce que :
 - les résidences unifamiliales jumelées soient construites sur deux (2) étages;

- le stationnement de véhicules soit permis uniquement en cour latérale et arrière;
- la construction sur dalle de béton ne soit pas autorisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Permis de construction – Mai 2018 et comparatifs 2017-2018

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de mai 2018 et du comparatif avec l'année 2017 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

10. URBANISME - PIIA

11. TRAVAUX PUBLICS

a) Comité des travaux publics – Procès-verbaux (20/02/2018, 20/03/2018, 30/04/2018); dépôt

Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics en date des 20 février 2018, 20 mars 2018 et 30 avril 2018 est fait.

b) Comité d'embellissement

b.1) Terrains municipaux – Plates-bandes; entretien

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 28/05/2018, p.4);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18 émis;

4113.06.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir la proposition du centre horticole "Foliflor" pour l'entretien des plates-bandes de différents terrains municipaux, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 30 avril 2018, et pour un montant de 14 233,91 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) Fleurs annuelles – Achat

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 28/05/2018, p.4);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18 émis;

4114.06.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu de retenir la proposition du centre horticole Foliflor senc. pour l'achat de fleurs annuelles, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 30 mai 2018, et pour un montant de 2 730,66 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Marquage de chaussée 2018 – Contrat

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 28/05/2018, p. 3);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18 émis;

4115.06.18 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'accorder à la firme Lignes Maska (9254-8783 QUÉBEC INC.) le contrat relatif au marquage de chaussée, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres daté du 9 mai 2018, et pour les sommes suivantes :
 - prix unitaire : 0,209 \$/m (taxes incluses)
 - prix unitaire pour quadrillés : 1,50 \$/m² (taxes incluses)
 - prix global (82,1 km) : 17 766,40 \$ (taxes incluses)
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Pavage de rues – Contrôle qualitatif; mandat

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 28/05/2018, p. 4);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18;

4116.06.18 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'accorder à la firme Englobe le contrat relatif aux contrôles qualitatifs pour les travaux de pavage sur le chemin Maria-Allard, sur une partie de la rue Anik ainsi que sur la rue Delage, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 25 mai 2018 et pour un montant de 9 841,86 \$ (taxes incluses);
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) CN – Nettoyage de fossés; demande

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 28/05/2018, p. 3);

4117.06.18 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu de transmettre à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) une demande de nettoyage des fossés aux endroits suivants :

- Passage à niveau du rang 3 de Simpson (PM 95.71) : du côté sud de l'emprise, sur une longueur de cent (100) mètres de chaque côté du rang;
- Passage à niveau du rang 4 de Simpson (PM 93.77) : du côté nord de l'emprise, sur une longueur de trois cent quarante (340) mètres à l'ouest du rang.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Rue St-Laurent – Stationnement

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 28/05/2018, p. 2)

Considérant les discussions menées en séance préparatoire;

4118.06.18 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'installer les panneaux de signalisation suivants :
 - Défense d'arrêter : pour la partie étroite près de la rue Principale;
 - Défense de stationner : du côté pair, pour le reste de la rue;
 - Défense de stationner - livraison seulement : du côté impair, entre la partie étroite et le 45 St-Laurent;
 - Stationnement 4 heures seulement : du côté impair, entre le 65 St-Laurent et la rue du CN.
- d'aviser les résidents du secteur de la nouvelle politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Rue Senneville – Fermeture de fossés

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 28/05/2018, p. 3)

Considérant les discussions menées en séance préparatoire;

4119.06.18 Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite à sa demande de fermeture de fossés sur la rue Senneville, entre les rues Carpentier et Pelletier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h) L. Audet – Projet domiciliaire; suivi (reporté)

i) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) – Intersection rue St-Louis/Principale; feux de circulation

Considérant les problématiques de circulation observées à l'intersection des routes 122 (Principale) et 255 (St-Louis);

4120.06.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de demander au ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de réaliser une étude pour l'implantation de feux de circulation à l'intersection des routes 122 (Principale) et 255 (St-Louis).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

j) Abattoir et ententes - Autorisation

Considérant l'offre d'achat acceptée le 27 avril 2018 portant sur les lots 4 333 675, 4 333 677, 4 746 339, 5 322 250 et 5 322 252 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond;

Considérant que les membres ont examiné le projet d'acte de vente, le projet d'entente d'utilisation des puits et d'entente d'entreposage ;

4121.06.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- d'autoriser, le cas échéant, la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à négocier les termes finals de l'acte de vente d'immeubles, le projet d'entente d'utilisation des puits et d'entente d'entreposage à intervenir entre le promoteur et la Municipalité dans les limites de l'offre d'achat;
- de signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de vente d'immeubles final, l'entente d'utilisation des puits et l'entente d'entreposage finales ainsi que tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux présentes résolutions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 1 (reporté)

b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2) (reporté)

c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis)

c.1) Décompte progressif # 4

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme WSP en date du 11 mai 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18 émis;

4122.06.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'autoriser le paiement à Excavation Tourigny inc., la somme de 308 362,27 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Raccordement Drummondville (territoire de Saint-Cyrille) (retiré)

e) Raccordement Drummondville (territoire Drummondville) (retiré)

f) Bâtiments municipaux – Branchement (reporté)

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Rapport de sorties – Mai 2018

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de mai 2018 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

b) Sauvetage hors-route (SUMI) – Subvention

Considérant le rapport fait par madame Laroche sur le dossier;

4123.06.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de partager, à parts égales, avec la Municipalité de Saint-Majorique, le montant de 75 000 \$ accordé dans le cadre du volet 2 du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (SUMI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a; fermeture du rang 3 de Simpson

c.1) Garde en caserne

Considérant les travaux d'installation d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur le rang 3 de Simpson;

Considérant la fermeture du rang 3 de Simpson durant quelques semaines;

Considérant les dispositions du schéma de couverture de risques concernant le nombre de pompiers requis sur le territoire, lequel est d'au moins cinq (5) pompiers;

Considérant la présence de messieurs Jolicoeur et Piette ainsi que la disponibilité de monsieur Janelle;

Considérant les ententes d'entraide en vigueur;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir la présence de deux (2) pompiers supplémentaires en caserne sur l'horaire de jour;

Considérant le certificat de disponibilité C-07/18 émis;

4124.06.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'autoriser, pour la durée des travaux de raccordement d'aqueduc et d'égout sous la voie ferrée, la présence en caserne de deux (2) pompiers sur l'horaire de jour, le tout représentant une somme estimée à 15 000 \$;
- de valider, avec le directeur incendie, la possibilité d'utiliser les voies suivantes :
 - rang 4/rang 3 via l'atocatière;
 - chemin Hemming/rang 3 via les rues Cardinal, Anik et Lefebvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

14. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

a) Projet d'intégration – Autorisation

Considérant qu'en vertu de l'article 57 paragraphe 4 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (ci-après « Loi »), un office peut, par une entente conclue avec une municipalité autre que celle dont il est l'agent, exercer ses pouvoirs pour le compte de cette autre municipalité; une telle entente n'est valide que si elle est approuvée par la municipalité dont l'office est l'agent et par la Société d'habitation du Québec;

Considérant que le Conseil vient de prendre connaissance du projet d'entente d'intégration à intervenir entre l'Office municipal d'habitation de Drummondville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyrille et la Municipalité;

Considérant que la Loi ne prévoit pas, en tant que tel, l'intégration des activités d'un office municipal d'habitation à un autre office municipal d'habitation et que la Loi n'assure aucune protection relative au transfert des droits, biens, obligations et responsabilités à cet égard, ce qui fait en sorte qu'une entente d'intégration doit le prévoir;

Considérant que l'entente d'intégration a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyrille transfère à

l'Office municipal d'habitation de Drummondville l'ensemble de ses activités, ce qui comprend le transfert de l'ensemble des droits, biens, obligations, responsabilités et autres, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018;

Considérant que la Ville de Drummondville accepte d'offrir les services de Me Claude Proulx, avocat de la Ville de Drummondville à titre de conseiller juridique pour la rédaction de documents et des rapports demandés aux fins de l'entente d'intégration, la Société d'habitation du Québec n'assumant aucun coût;

Considérant que la Municipalité accepte que l'Office municipal d'habitation de Drummondville exerce ses pouvoirs en matière de gestion du logement social et désire le désigner à titre d'agent de la Municipalité;

Considérant que, pour être valide, cette entente doit obtenir l'approbation de la Société d'habitation du Québec et de la Municipalité, lesquelles doivent donc intervenir à cette entente d'intégration;

Considérant que la Société d'habitation du Québec a donné son approbation préalable au projet d'entente d'intégration le 16 août 2017;

4125.06.18 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- que la Municipalité approuve l'entente d'intégration à intervenir entre l'Office municipal d'habitation de Drummondville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyrille et la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, le tout substantiellement conforme au projet soumis au conseil;
- que madame Hélène Laroche, mairesse et monsieur Mario Picotin, directeur général soient autorisés à signer l'entente d'intégration au nom de la Municipalité;
- que l'Office municipal d'habitation de Drummondville soit désigné comme agent de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Représentant municipal – Nomination

4126.06.18 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu de désigner madame Marthe Garneau pour agir comme représentante municipale sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Drummond ainsi que madame Hélène Laroche à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) Société de l'aréna

a.1) Procès-verbaux (25/04/2018 et 14/05/2018) – Dépôt

Dépôt des procès-verbaux du conseil d'administration de la Société de l'aréna en date des 25 avril et 14 mai 2018 est fait.

a.2) Système de réfrigération – Lot I; attribution

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18 émis;

4127.06.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'accorder à Réfrigération LS Inc. le contrat relatif au remplacement du système de réfrigération (lot I), et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres daté du 7 mai 2018, et pour un montant de 789 796,73 \$ taxes incluses;
- le cas échéant, d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Système de réfrigération – Lot II; attribution

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18 émis;

4128.06.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'accorder au Groupe Drumco Construction Inc. le contrat relatif au remplacement du système de ventilation et de chauffage (lot II), et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres daté du 7 mai 2018, et pour un montant de 711 404,02 \$ taxes incluses;
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.4) Demandes de subvention – Mandat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18 émis;

4129.06.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de mandater la firme JPM consultant inc. pour la gestion des dossiers de subvention faits à Hydro-Québec et à Énergir relativement au remplacement du système de réfrigération, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 12 juin 2017, et pour un montant de 4 599 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.5) Coût de remplacement pour assurances – Mandat

Considérant l'acte de cession de l'aréna à la Municipalité, signé le 19 avril 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18 émis;

4130.06.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de mandater la firme CÉVIMEC-BTF, évaluateurs agréés pour l'évaluation du coût de remplacement de l'aréna, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 16 mai 2018, et pour un montant de 4 139,10 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Bibliothèque (retiré)

c) Comité des loisirs

c.1) Procès-verbal – Dépôt (reporté)

c.2) Fête du 150^e anniversaire – Messe

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18 émis;

4131.06.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'accepter la proposition de l'artiste invité pour sa participation à la messe du 150^e anniversaire de la paroisse, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 8 mai 2018, et pour un montant de 3 449,25 \$ taxes incluses;
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la coordonnatrice en loisirs à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c.3) Fête du 150^e anniversaire – Programme Emploi d'Été Canada

Considérant la demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'Été Canada soumise le 31 janvier 2018 par la Société de l'aréna St-Cyrille;

Considérant la résolution de dissolution de la Société de l'aréna St-Cyrille en date du 14 mai 2018;

Considérant la lettre de cession du projet Emploi d'Été Canada datée du 24 mai 2018;

4132.06.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'accepter le projet présenté dans le cadre du programme Emploi d'Été Canada pour l'embauche de deux étudiants à titre de chercheur-informatique en lien avec le 150^e anniversaire de la paroisse;
- que la Municipalité s'engage à réaliser ce projet intégralement, et ce, selon les termes et conditions de la demande soumise le 31 janvier par la Société;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Camp d'été

d.1) Loisir Sport Centre-du-Québec – Formations

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4095.05.18 concernant les frais de formation pour cinq (5) animateurs;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18 émis;

4133.06.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription et les frais inhérents au dossier pour les formations suivantes, organisées par Loisir Sport Centre-du-Québec :

- formation coordonnatrice : au montant de 40,24 \$ (taxes incluses) pour madame Marie-Claude Dufresne pour sa participation à la formation du 12 mai au centre communautaire d'Arthabaska à Victoriaville;
- formation en animation : au montant de 529,95 \$ pour trois (3) animateurs et trois (3) aide-animateurs supplémentaires pour les formations qui se tiendront en juin 2018 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil et à Plessisville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Tournois de golf – Édition 2018

e.1) Omnium de golf de Saint-Cyrille

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18 émis;

4134.06.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (90 \$/pers.) et autres dépenses inhérentes pour mesdames Marthe Garneau et Lucie Roberge ainsi que messieurs François Larose et Steve Lambert à s'inscrire à l'Omnium St-Cyrille qui se tiendra le 20 juillet 2018 au club de golf Le Drummond à Saint-Majorique;
- d'acquitter les frais pour le souper (35 \$/pers.) pour la mairesse, le directeur général et la coordonnatrice des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e.2) MRC de Drummond

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/18 émis;

4135.06.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (100 \$/pers.) et autres dépenses inhérentes pour madame Marthe Garneau et monsieur Martin Boisclair à s'inscrire au tournoi de golf de la MRC de Drummond qui se tiendra le 16 août 2018 au club de golf Le Drummond à Saint-Majorique;
- d'acquitter les frais pour le souper (40 \$/pers.) pour la mairesse et le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

16. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-07/18

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 4 juin 2018

Lucie Roberge

Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Laurin

- 150^e anniversaire-comité : Information

18. CORRESPONDANCE

Le dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 30.

Signé :

Mairesse

Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière
adjointe